

**Mesures de restriction des usages de l'eau
définies par l'arrêté préfectoral n°DDTM/SER/2026-152-0002
du 1er juin 2026**

**Usages généraux : arrosage des espaces verts, potagers et stades,
usage des piscines, forages, etc.**

Niveau de gestion de la sécheresse

Niveau de restriction le plus élevé par commune

-  Crise
-  Alerte renforcée
-  Alerte
-  Vigilance
-  Absence de mesure

